

N° 426 /PR/CAB.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

VU le décret n°71 PCM du 3 Juin 1959 portant statut du personnel servant dans un Cabinet ministériel ;

VU le décret n°83 PCM/CI du 4 Juillet 1959 fixant la rémunération mensuelle des personnels servant dans un Cabinet ministériel et les actes modificatifs subséquents ;

VU la loi n°59-I6 -ALD du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey, dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres entendu ;

VU les nécessités du service ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

(1) E C R E T E

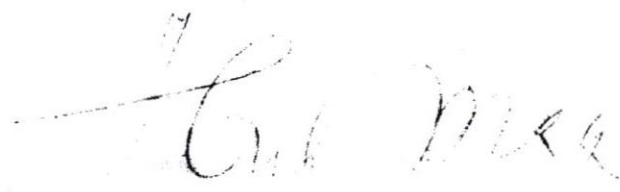
ARTICLE 1er.- Le Capitaine d'Infanterie de Marine MARESCAUX Jules, mis à la disposition de la République du Dahomey au titre de l'Assistance Militaire technique et débarqué à Cotonou le 23 Août 1962 du paquebot Mermoz, est nommé, pour compter de la date, Conseiller Technique au Cabinet de la Présidence de la République.

ARTICLE 2°.- Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PLIATIONS :

PORTO-NOVO, le 4 OCTOBRE 1962.-

R	15
ORD	I
FT	I
F	2
OLDE	2
RESOR	I
GGM	4
INTERESSE	I
AID	I



Hubert MAGA.-